

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN CONCERNANT LE BUDGET 2018

SITUATION AU 13 NOVEMBRE 2017

2.1. Budget de fonctionnement 2018

Le 13 novembre 2017, la commission financière a rencontré Monsieur Gérard Buchs, syndic, et Monsieur Georges-Henri Débois, vice-syndic et responsable du dicastère "Finances et impôts", dans le but d'examiner le budget arrêté par le conseil communal. Messieurs Buchs et Débois ont répondu à toutes nos questions et commenté certains postes en particulier. Après avoir obtenu toutes les informations requises, la commission financière considère que le budget de **fonctionnement 2018** est complet et réaliste.

Ce budget prévoit un déficit de CHF17'570.--. La commission financière n'a pas de remarques particulières à émettre et recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de **fonctionnement 2018** tel que présenté par le conseil communal.

Aussi, elle profite de cette occasion pour remercier MM. Buchs et Débois pour leur disponibilité lors de la séance du 13 novembre dernier. Elle adresse également ses remerciements à l'ensemble du conseil communal ainsi qu'à la boursière communale, Madame Christine Rigolet, pour le travail effectué.

2.2. Budget des investissements 2018

En ce qui concerne le budget **des investissements 2018**, la commission financière fait les commentaires suivants :

2.2.1. Acquisition d'un véhicule pour la voirie

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et propose à l'assemblée communale de l'accepter.

2.2.2. Réfection route AF La Comba, St-Martin

La commission financière relève que la confédération subventionne cet investissement à raison de 20 % et le canton à raison de 17 %. Il est dès lors intéressant de continuer à améliorer le réseau routier communal tant que les moyens le permettent. La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cette enveloppe budgétaire.

2.2.3. Adduction d'eau et défense incendie « Clos de Sauba », St-Martin

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement si ce n'est le fait qu'il est subventionné par l'ECAB à raison de 15 %. Elle propose à l'assemblée communale de l'accepter.

2.2.4. Adduction d'eau et défense incendie « Bois Noir », Besencens

La commission financière relève qu'en plus de la subvention ECAB, cet investissement a droit à une subvention de la part des améliorations foncières ; portant le total des subventions à 55 %. La commission financière propose à l'assemblée communale de l'accepter.

2.2.5. Acquisition et pose d'un défibrillateur

La commission financière soutient la décision d'investir dans le domaine des premiers secours, pour le bien-être de l'ensemble des citoyens, et propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement mineur pour les finances communales.

**COMMENTAIRES DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
CONCERNANT LE PLAN FINANCIER SUR CINQ ANS
SITUATION AU 13 NOVEMBRE 2017**

La commission financière profite de l'occasion pour informer l'assemblée communale qu'elle a été convoquée en date du 11 octobre 2017 pour une présentation, par l'exécutif communal, du plan financier sur cinq ans, à savoir 2017-2021. Elle souhaite donner quelques informations à ce sujet.

En effet, c'est la première année que la commune établit ce plan financier. Pour ce faire, elle a utilisé un outil de travail mis à disposition par le Service des communes. Selon l'art. 86d al. 1 et 2 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, ce plan doit être mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Le plan financier doit être adopté par le conseil communal, sur préavis de la commission financière.

Pour établir ce plan financier, les données des comptes 2012 à 2016 ont été retranscrites en y enlevant les éléments extraordinaires, ceci tant au niveau des charges que des revenus. Seuls les chiffres de fonctionnement ont été pris en compte. Le modèle présenté repose sur une projection linéaire des charges et des revenus avec des ajustements documentés. Plus précisément, les hypothèses ont été établies soit en reprenant le taux d'évolution moyen calculé, soit en choisissant un taux réaliste, soit en bloquant un montant forfaitaire.

Pour évaluer la pertinence des résultats obtenus, aucune analyse de sensibilité n'a été réalisée. Toutefois, les incertitudes au sujet de certains gros postes ont été expliquées oralement par les membres du conseil communal.

Ce plan financier démontre une dégradation de la marge brute d'autofinancement et du cash-flow d'ici à 2021. L'évolution des charges de fonctionnement devient, au fil des années, toujours plus importante que celle des recettes. La part des charges liées reste conséquente et représente près de 50 % du budget de fonctionnement. Les grandes incertitudes se situent principalement au niveau de la fusion des cercles scolaires et des investissements de district, à savoir les constructions du nouveau cycle d'orientation et la rénovation des bâtiments des deux homes de la Veveyse.

Selon les projections, la commune devra, dans un futur proche, augmenter son taux d'imposition. Pour assurer l'équilibre financier et absorber les investissements de district, cette augmentation ne pourra pas être évitée.

Concernant les investissements, des projets sont en réflexion. Toutefois, il n'y aura pas de grands investissements prévus (la réfection des routes communales touche à sa fin, les travaux d'épuration sont quasi terminés et les travaux sur les canalisations bien avancés). Néanmoins, pour permettre une meilleure vision des finances communales, la commission financière a demandé au conseil communal de mettre à jour le tableau des investissements. Ce qui a été fait pour la séance du 13 novembre.

La commission financière remercie l'exécutif d'avoir fait ce travail conséquent de report de chiffres et d'analyse. Elle estime qu'il s'agit d'un bon outil d'aide à la gestion des finances communales. Elle propose au conseil communal de lui commenter chaque année l'évolution de ce plan financier lors de la présentation des comptes annuels.

Saint-Martin, le 13 novembre 2017

J-L Maillard

Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann